



2018 - 2019

À la découverte du parc national Banff



Also available in English

AV Wakefield



Parcs
Canada Parks
Canada

Canada



La nature sous toutes ses coutures

Notre récit

En 1883, comme les Autochtones l'avaient fait bien avant eux, trois travailleurs ferroviaires tombèrent sur une série de sources thermales sur l'épaule inférieure de ce qui est aujourd'hui le mont Sulphur. Il y a fort à parier qu'ils posèrent leurs pelles et leurs pioches, enlevèrent leurs vêtements poussiéreux et glissèrent avec gratitude dans ces eaux chaudes pour soulager leurs muscles endoloris. Deux ans plus tard, au moment où le Canada achevait son chemin de fer transcontinental, sir John A. Macdonald, le tout premier des premiers ministres du pays, transforma en réalité un nouveau rêve national – la création du premier parc national du Canada – en mettant de côté les sources thermales Cave and Basin et une parcelle de terrain de 26 km² pour en faire une petite réserve protégée. Au-delà d'un siècle plus tard, le parc a gagné en superficie, et il attire chaque année des millions de visiteurs venus découvrir la beauté naturelle spectaculaire de Banff et de Lake Louise, pas moins de sept lieux historiques nationaux et une abondance d'espèces sauvages, petites et grandes – depuis la physse des fontaines de Banff, une espèce en voie de disparition, jusqu'à l'emblématique grizzli. Heureux mariage d'initiatives de conservation innovatrices et d'aventures pétulantes, le plus ancien des parcs nationaux du Canada offre des montagnes de possibilités.

Un site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Quatre des parcs nationaux des montagnes – les parcs Banff, Jasper, Yoho et Kootenay – font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, que l'UNESCO a créé pour l'agrément de tous les peuples et l'enrichissement de leurs connaissances. Plusieurs attributs ont concouru à cette désignation : leurs vastes étendues sauvages, la diversité de leur flore et de leur faune, leur beauté naturelle exceptionnelle et la présence de joyaux tels que le lac Louise, le lac Maligne, le champ de glace Columbia et les schistes argileux de Burgess.

Table des matières

Suggestions d'itinéraires	3
Dix activités incontournables	4
Carte du parc	5
Carte du secteur de Banff	6-7
Carte de la ville de Banff	8-9
Carte du secteur de Lake Louise	10
Programmes et activités d'interprétation ...	11
Bénévolat dans le parc national Banff	11
Faune des montagnes	12-13
Protection de la faune	14-16
Sécurité en montagne	17
Règlements des parcs nationaux	18-19
Aventures hivernales	20-21
Camping	22
Coordonnées	23



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization



Parcs des montagnes Rocheuses canadiennes inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1984

Canadian Rocky Mountain Parks inscribed on the World Heritage List in 1984

Suggestions d'itinéraires

Aventures d'une demi-journée

Les attractions de la ville

Commencez votre journée par une baignade relaxante dans les eaux minérales chaudes des sources thermales **Upper Hot Springs de Banff**. Laissez-vous inspirer par une visite guidée primée du **lieu historique national Cave and Basin**, berceau des parcs nationaux du Canada. En après-midi, faites une balade au milieu des fleurs du **jardin Cascades of Time**, puis écoutez et observez les eaux impétueuses de la rivière sur le sentier des **Chutes-Bow**. Toutes ces attractions sont accessibles par les transports en commun Roam, en voiture ou à pied.

Quatre après-midi extraordinaires

Explorez en canot la faune cachée dans les eaux des **lacs Vermilion**, une magnifique zone marécageuse. Parcourez un sentier tout en lacets sur le **mont Tunnel** pour obtenir les meilleures vues sur la ville de Banff. Profitez d'une balade facile pour découvrir le **canyon Sundance** ou partez à vélo sur la chaussée asphaltée du **sentier de l'Héritage**.

Des moments en famille sur la boucle Minnewanka

Savourez un pique-nique avec les enfants près du **réservoir Minnewanka** avant de longer la rive sinueuse du lac pour gagner le **canyon Stewart**. Explorez l'histoire et les vestiges d'une ancienne localité houillère sur le sentier **Lower Bankhead**. Pour vivre une expérience typiquement canadienne, réservez un emplacement de camping équipé au camping principal du **Lac-Two Jack** – votre tente est déjà prête. Vous pouvez faire le parcours entier sans voiture, en profitant des transports en commun.

Une journée entière de plaisir

La route panoramique

Parcourez en voiture la **promenade des Glaciers (route 93 Nord)**, une route de 230 km jalonnée de glaciers, de chutes étincelantes et de lacs turquoise entre **Lake Louise** et **Jasper**. Faites une randonnée pour voir de près de la glace ancienne au **chaînon Parker** et aux **chutes du glacier Bow**. Immortalisez des panoramas incomparables aux belvédères du **Glacier-Crowfoot** et du **Lac-Peyto** – sans oublier le chouchou des photographes, le **lac Herbert**. Optez pour une aventure hors du commun : empruntez la route **David-Thompson (route 11)** jusqu'au **lieu historique national Rocky Mountain House** pour explorer les vestiges archéologiques de quatre postes de traite et faire l'expérience de la vie d'un commerçant de fourrures en passant la nuit dans un tipi ou une tente de trappeur.

Des paysages exceptionnels

Baladez-vous en voiture sur la **promenade de la Vallée-de-la-Bow** en vous faulant entre des forêts tachetées de lumière, au pied des pics étagés du **mont Castle**. Longez des cascades d'eau en été et marchez sur de la glace luisante en hiver au populaire **canyon Johnston**. Promenez-vous sur la rive du lac Louise, parcourez le sentier de la Rivière-Bow à vélo ou admirez le secteur du haut de deux salons de thé historiques entourés de glaciers (apportez des espèces pour profiter de délices culinaires). En hiver, chaussez des patins, des skis ou des raquettes pour profiter du grand air. *En été, visitez le lac Louise et le lac Moraine avant 8 h ou après 19 h pour obtenir les meilleures chances de trouver une place de stationnement et éviter les foules.* Vous pouvez emprunter des navettes gratuites pour vous rendre aux destinations les plus courues en été et en automne. Consultez le site parcscanada.gc.ca/banff-transport.



Dix activités incontournables

1 Visitez le lieu historique national Cave and Basin

C'est un bouillonnement de nature, de culture et d'histoire qui vous attend à quelques pas de l'avenue Banff! Vous y découvrirez une architecture impressionnante, des eaux minérales vaporeuses et une caverne souterraine à l'origine d'un concept audacieux, le berceau des parcs nationaux du Canada.

2 Parcourez la promenade des Glaciers

Ne manquez pas cette célèbre promenade de 230 km, qui traverse le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, un trésor de l'UNESCO! La route serpente entre des glaciers anciens, des pics rocheux spectaculaires, des lacs émeraude et des vallées immenses. *La chaussée pourrait être enneigée en toute saison. Passez en revue les consignes de sécurité au volant à la page 21.*

3 Découvrez le canyon Johnston

Empruntez des sentiers larges et des passerelles étroites pourvues de mains courantes pour traverser le canyon jusqu'aux majestueuses chutes inférieures. En été, prenez les transports en commun pour vous rendre à cette attraction emblématique. En hiver, n'oubliez pas vos crampons à glace.

4 Explorez la boucle du Lac-Minnewanka

Visitez une chute, un lac glaciaire, les ruines d'une ville houillère et un joli canyon. En été, les transports en commun vous conduisent jusqu'à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka, un lieu idéal pour la navigation de plaisance, les pique-niques, le vélo et la randonnée. En hiver, la moitié de la boucle est fermée à la circulation, ce qui en fait une excellente destination pour le ski de fond, la marche ou la raquette.

5 Prélassez-vous dans les sources thermales Upper Hot Springs de Banff

Détendez-vous au pied de pics déchiquetés dans une piscine extérieure alimentée par des eaux chaudes et riches en minéraux. Les sources thermales sont ouvertes tous les jours de l'année. Il y a un café et une boutique de cadeaux sur place, et vous trouverez également des tables de pique-nique tout près. Vous pouvez prendre les transports en commun pour vous rendre à cette installation, qui est entièrement accessible aux visiteurs à mobilité réduite. Consultez le site pc.gc.ca/banff-transport.

6 Visitez le lac Louise

Ce cadre alpin spectaculaire est la destination par excellence pour toute une panoplie d'activités : photo, randonnée, canotage, équitation, escalade et observation des paysages. En été, empruntez une navette gratuite pour vous y rendre; consultez le site pc.gc.ca/banff-transport. Les heures de grande affluence sont de 8 h à 19 h tous les jours.

7 Roulez sur le sentier de l'Héritage

Des routes et des sentiers asphaltés qui s'enchaînent sur 29 km depuis le centre d'information touristique de Travel Alberta à Canmore jusqu'à la promenade de la Vallée-de-la-Bow. En route, cyclistes, promeneurs et coureurs peuvent pique-niquer et explorer Banff et les lacs Vermilion tout en se délectant de vues splendides.

8 Gravissez le sommet du mont Tunnel

Ce sentier à lacets vous mène à un sommet bas d'où vous aurez des vues superbes sur la ville, la vallée de la Bow et le mont Rundle, qui se dresse majestueusement au sud. Le point de départ se trouve à 1 km (15 minutes de marche) du centre-ville de Banff.

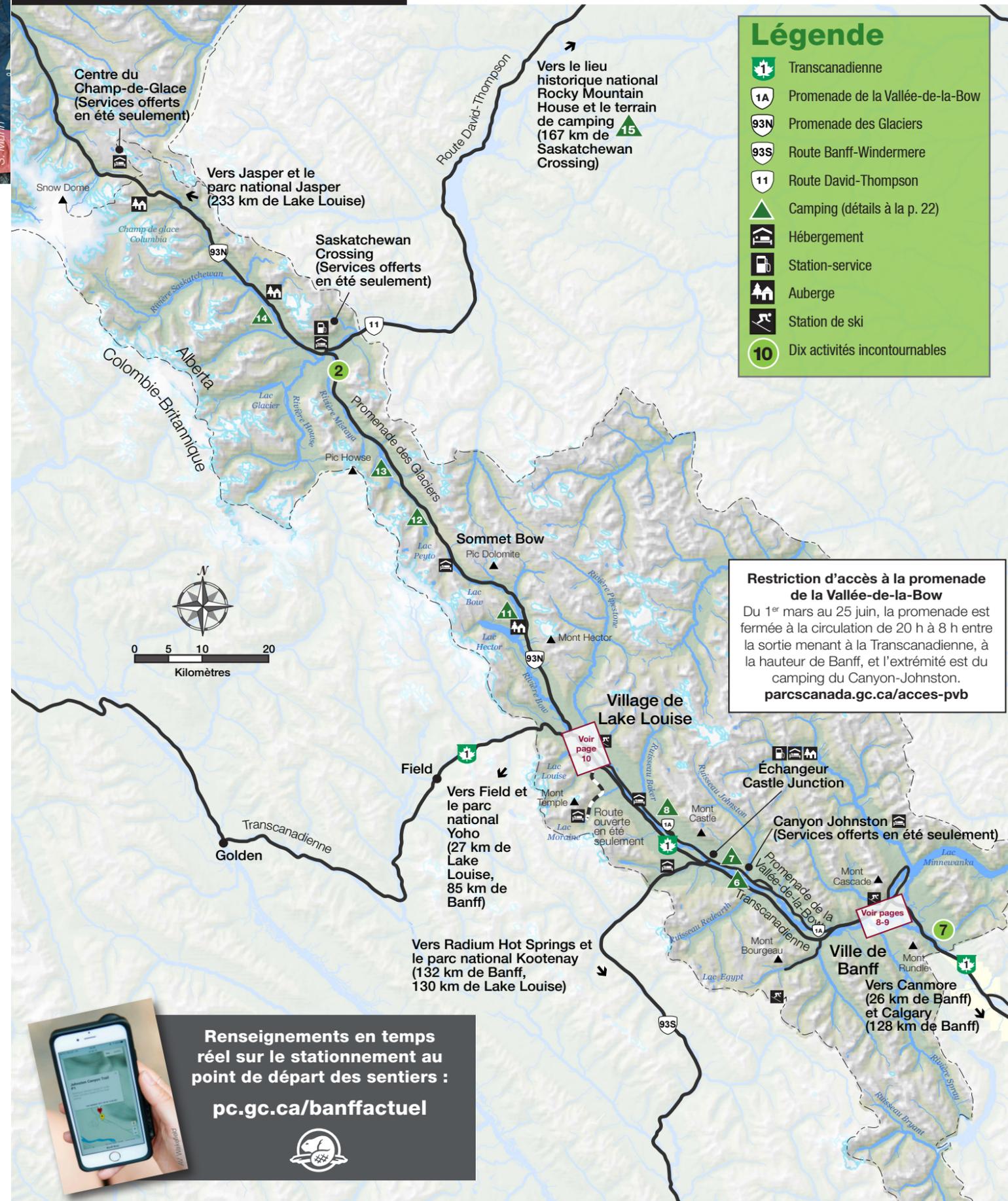
9 Baladez-vous sur la promenade des Lacs-Vermilion

Piste de vélo idéale, cette route asphaltée de 4,3 km est praticable à l'année et s'explore aussi à pied ou en voiture. Détendez-vous sur les quais et les bancs, renseignez-vous sur le secteur et prenez une photo du magnifique mont Rundle.

10 Vivez la grande aventure de camping canadienne

Tout comme les paysages majestueux, les campings offrent des expériences exaltantes dans le parc. Les possibilités sont variées, depuis des aires rustiques dans des coins boisés jusqu'à des emplacements avec services complets donnant sur les montagnes. Choisissez un emplacement traditionnel pour tente ou pour VR, faites l'essai d'une oTENTik ou optez pour la commodité d'un emplacement équipé. Quelle que soit votre préférence, soyez prévoyant et réservez : reservation.pc.gc.ca.

Carte du parc



Légende

- Transcanadienne
- Promenade de la Vallée-de-la-Bow
- Route Banff-Windermere
- Sentier
- Fermeture saisonnière

Services

- Gare d'autocar
- Camping (détails à la p. 22)
- Station-service

- Hôpital
- Auberge
- Hébergement
- Stationnement
- Police
- Arrêt de transport en commun
- Stationnement pour VR
- Poste de vidange
- Gare ferroviaire
- Centre d'accueil
- Toilettes

Suggestions d'activités

- Quai pour canots
- Terrain de golf
- Téléphérique
- Randonnée équestre
- Sources thermales
- Belvédère
- Parc à chiens
- Parc ou terrain de jeux
- Aire de pique-nique
- Patinage
- Station de ski
- Théâtre
- Dix activités incontournables (p. 4)
- Chaises rouges
- Abri de pique-nique

Restriction d'accès à la promenade de la Vallée-de-la-Bow

Du 1^{er} mars au 25 juin, la promenade est fermée à la circulation de 20 h à 8 h entre la sortie menant à la Transcanadienne, à la hauteur de Banff, et l'extrémité est du camping du Canyon-Johnston.

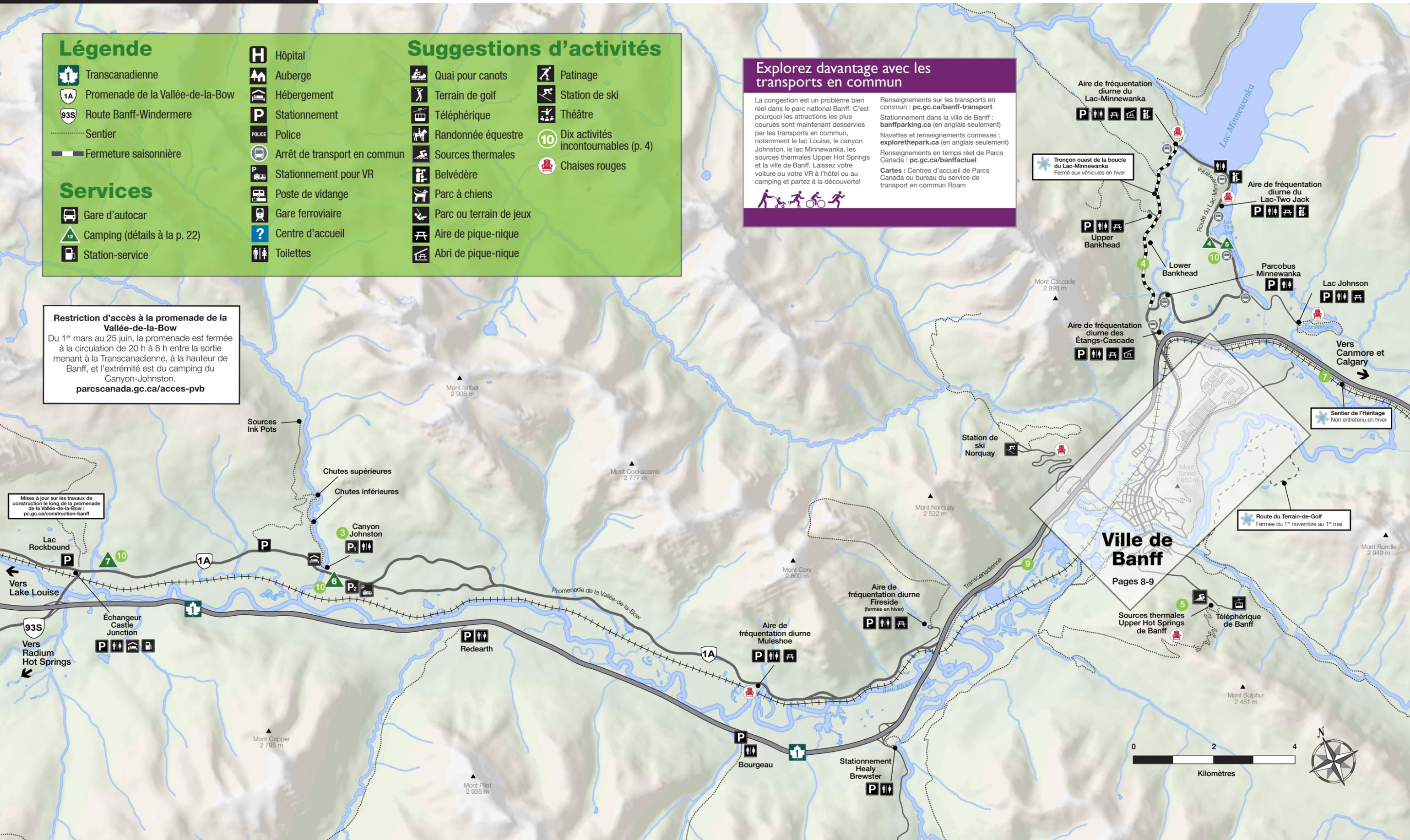
parcscanada.gc.ca/acces-pvb

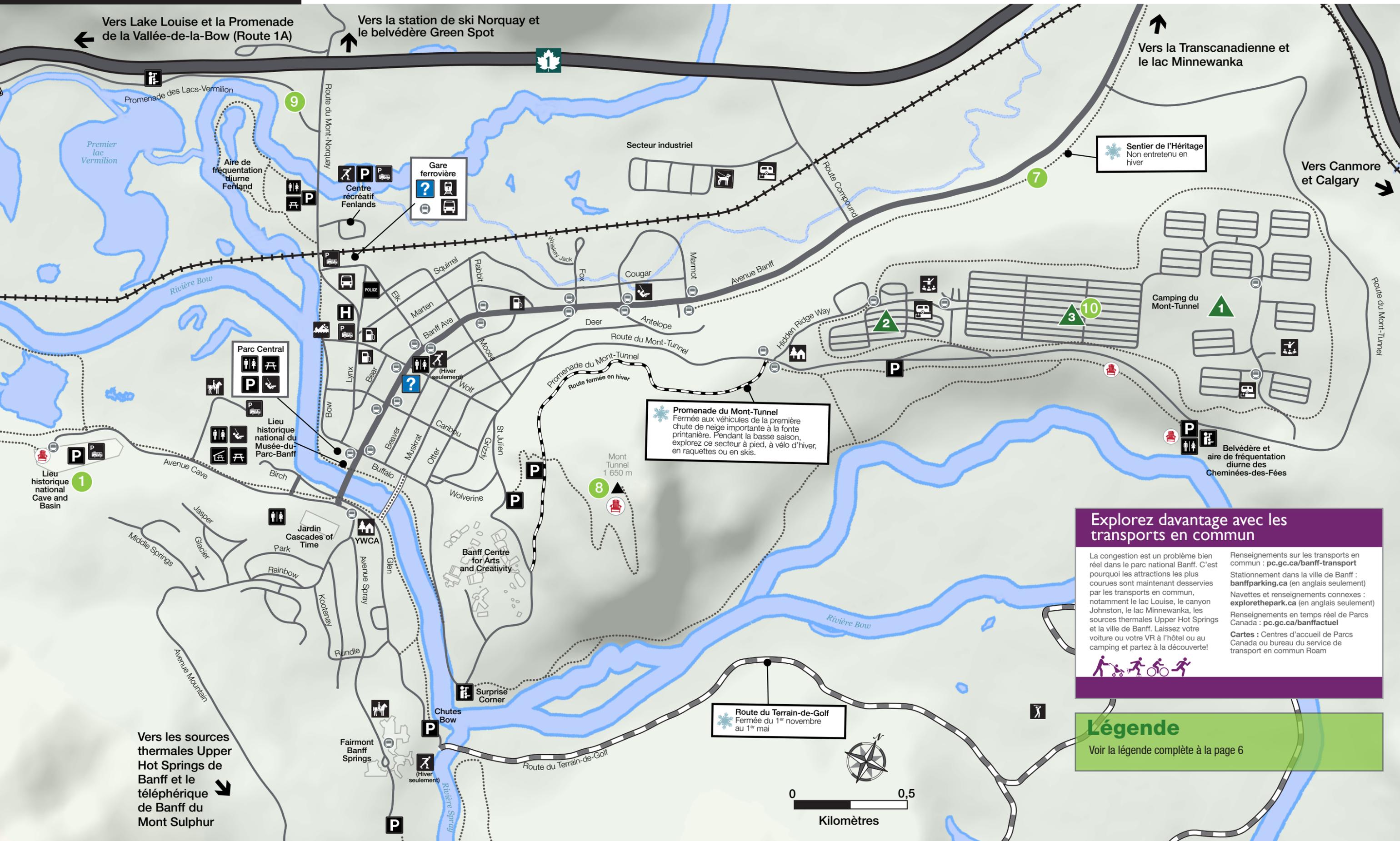
Explorez davantage avec les transports en commun

La congestion est un problème bien réel dans le parc national Banff. C'est pourquoi les attractions les plus courues sont maintenant desservies par les transports en commun, notamment le lac Louise, le canyon Johnston, le lac Minnewanka, les sources thermales Upper Hot Springs et la ville de Banff. Laissez votre voiture ou votre VR à l'hôtel ou au camping et partez à la découverte!



Renseignements sur les transports en commun : pc.gc.ca/banff-transport
 Stationnement dans la ville de Banff : banffparking.ca (en anglais seulement)
 Navettes et renseignements connexes : explorethepark.ca (en anglais seulement)
 Renseignements en temps réel de Parcs Canada : pc.gc.ca/banffactuel
 Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada ou bureau du service de transport en commun Roam





Vers Lake Louise et la Promenade de la Vallée-de-la-Bow (Route 1A)

Vers la station de ski Norquay et le belvédère Green Spot

Vers la Transcanadienne et le lac Minnewanka

Vers Canmore et Calgary

Sentier de l'Héritage
Non entretenu en hiver

Promenade du Mont-Tunnel
Fermée aux véhicules de la première chute de neige importante à la fonte printanière. Pendant la basse saison, explorez ce secteur à pied, à vélo d'hiver, en raquettes ou en skis.

Route du Terrain-de-Golf
Fermée du 1^{er} novembre au 1^{er} mai

Explorez davantage avec les transports en commun

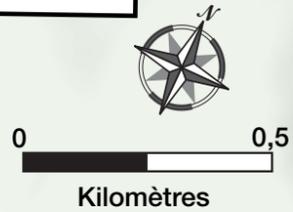
La congestion est un problème bien réel dans le parc national Banff. C'est pourquoi les attractions les plus courues sont maintenant desservies par les transports en commun, notamment le lac Louise, le canyon Johnston, le lac Minnewanka, les sources thermales Upper Hot Springs et la ville de Banff. Laissez votre voiture ou votre VR à l'hôtel ou au camping et partez à la découverte!

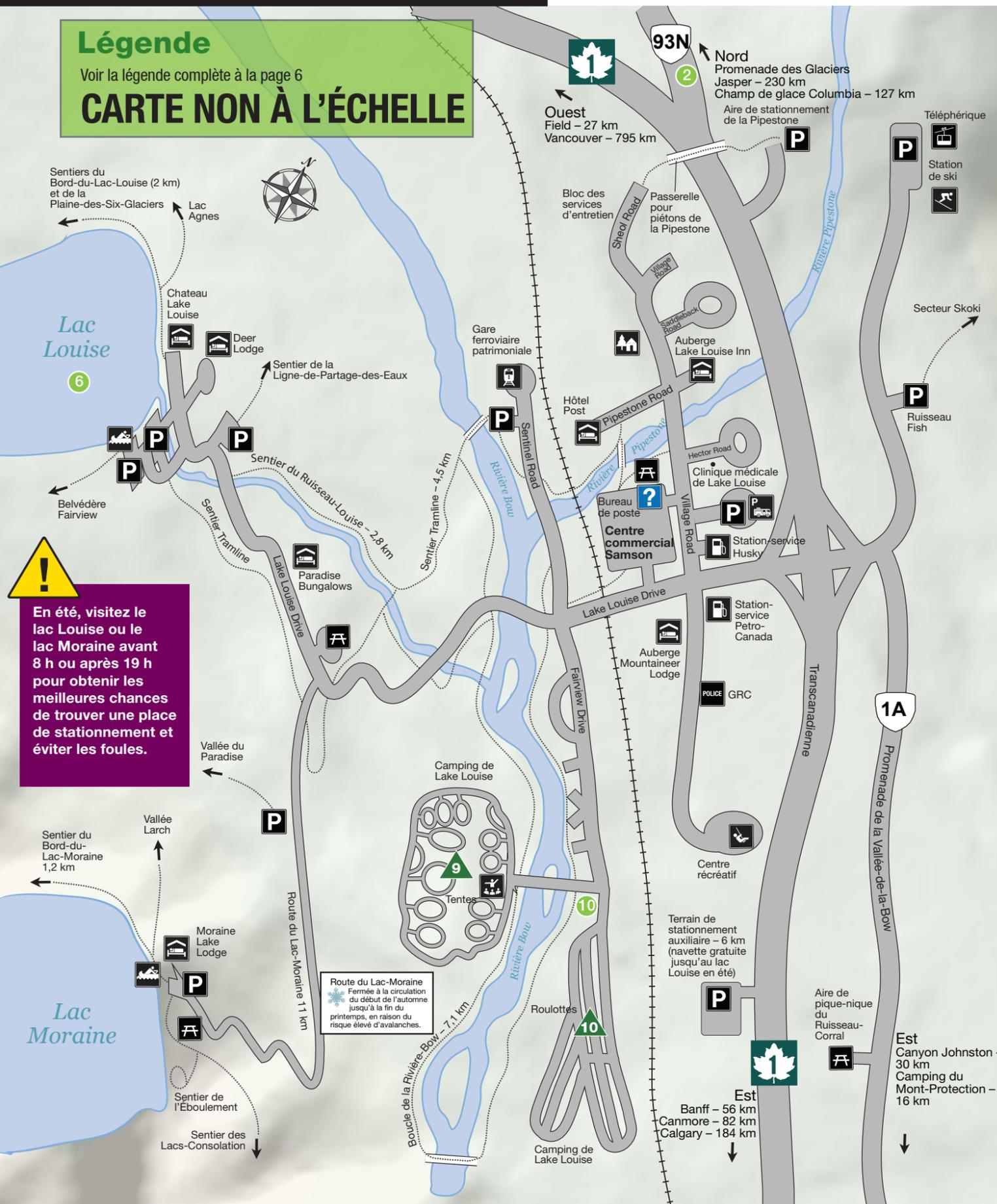
Renseignements sur les transports en commun : pc.gc.ca/banff-transport
Stationnement dans la ville de Banff : banffparking.ca (en anglais seulement)
Navettes et renseignements connexes : explorethepark.ca (en anglais seulement)
Renseignements en temps réel de Parcs Canada : pc.gc.ca/banffactual
Cartes : Centres d'accueil de Parcs Canada ou bureau du service de transport en commun Roam



Légende

Voir la légende complète à la page 6





Faites connaissance avec les interprètes

Vous voulez en savoir davantage sur le patrimoine naturel et culturel de ce secteur? Laissez des interprètes sympathiques et bien renseignés vous dévoiler les récits des aires protégées de Parcs Canada.

Vous les trouverez à l'œuvre dans les campings et les aires de fréquentation diurne tout au long de l'été et dans les lieux historiques nationaux à différentes périodes de l'année.

Consultez le site parcscanada.gc.ca/interpretation-banff pour obtenir plus d'information sur les activités et les programmes d'interprétation offerts dans le parc et dans ses lieux historiques nationaux.

Pour obtenir la liste des activités spéciales, consultez le site parcscanada.gc.ca/pnb-calendrier.

Explorez avec un enfant d'âge préscolaire

Parka a très hâte de faire découvrir à vos enfants toutes les merveilles qui se trouvent dans les aires protégées de Parcs Canada. Ce vaillant petit castor est prêt à accueillir toute votre famille dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. Parka encourage les enfants à explorer le monde qui les entoure, que ce soit en faisant une randonnée sur des sentiers en nature ou en revivant le passé dans un lieu historique ou un fort.



Es-tu âgé de 6 à 11 ans?

Jette un coup d'oeil aux livrets des Xplorateurs de Parcs Canada. Tu y trouveras toutes sortes de suggestions d'activités amusantes! Dans le parc national Banff, il y a cinq livrets différents : celui du parc national Banff, celui de la région de Lake Louise, celui de la promenade des Glaciers, celui du lieu historique national Cave and Basin et celui du lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff. N'oublie pas de procurer le livret des Xplorateurs du lieu historique national Rocky Mountain House si tu visites l'endroit.

Bénévolat dans le parc national Banff



Êtes-vous à la recherche d'une expérience unique en son genre pendant votre séjour dans le parc national Banff? Les bénévoles contribuent grandement au caractère inviolé du parc, et ils jouent un rôle essentiel dans la sécurité des visiteurs et de la faune.

Le bénévolat est accessible à tous - pour en apprendre davantage et pour vous inscrire :

parcscanada.gc.ca/banff-benevole





Loup

Caractéristiques

Silhouette ressemblant à celle d'un gros berger allemand, longues pattes, couleur pouvant varier du blanc au noir.

Lieux de prédilection

Surtout dans le fond des vallées.



Coyote

Caractéristiques

Silhouette ressemblant à celle d'un chien de taille moyenne, queue épaisse et touffue, pelage gris-brun.

Lieux de prédilection

Fond des vallées, espèce bien adaptée aux humains.



Écureuil roux

Caractéristiques

Corps roux, ventre blanc et queue très grosse et touffue.

Lieux de prédilection

Forêts de conifères (ils grimpent aux arbres à toute vitesse).



Spermophile du Colombia

Caractéristiques

Pelage de couleur havane, corps allongé, cri aigu.

Lieux de prédilection

Colonies souterraines dans des prés, au bord des routes et dans des lotissements urbains.



Cerf de Virginie

Caractéristiques

Pelage de couleur havane, dessous de la queue blanc, queue redressée en situation d'alarme.

Lieux de prédilection

Principalement dans le fond des vallées.



Cerf mulet

Caractéristiques

Bout de la queue noir, grandes oreilles, croupe blanche, pelage gris.

Lieux de prédilection

Principalement dans le fond des vallées.



Wapiti

Caractéristiques

Corps brun, cou de couleur plus foncée, grosse tache havane sur la croupe, bois inclinés vers l'arrière.

Lieux de prédilection

Fond des vallées et zones dégagées; couramment aperçu aux environs des lotissements urbains.



Mouflon d'Amérique

Caractéristiques

Croupe blanche, cornes et pelage de couleur brun pâle. Mâle : épaisses cornes incurvées; Femelle : cornes étroites.

Lieux de prédilection

À proximité de pentes rocheuses escarpées.



Chèvre de montagne

Caractéristiques

Cornes étroites de couleur noire, barbiche, long pelage blanc.

Lieux de prédilection

À proximité de pentes rocheuses escarpées.



Orignal

Caractéristiques

Longues pattes, bosse à la nuque, silhouette ressemblant à celle d'un cheval, tête longue, bois en forme de pelle.

Lieux de prédilection

Zones humides et marécageuses.

Grizzli ou ours noir?

OURS NOIR



AUCUNE BOSSE SUR LA NUQUE

PETITE TÊTE

LONGUES OREILLES

GRIFFES COURTES

GRIZZLI



BOSSE DISTINCTIVE SUR LA NUQUE

GROSSE TÊTE

OREILLES COURTES ET ARRONDIES

GRIFFES LONGUES

Vous êtes au pays des ours!

- **Vous n'êtes jamais loin d'un ours!** Guettez les excréments frais ou les grosses mottes de terre retournées.
- **Faites du bruit!** Chantez, criez ou parlez fort, et déplacez-vous en groupe d'au moins quatre personnes, si possible.
- **Gardez votre chien en laisse en tout temps.**
- **Gardez les enfants près de vous et à portée de vue en tout temps.**
- **Ne cédez jamais à la tentation de vous approcher d'un ours ou de le nourrir.** Restez à une distance équivalente à dix autobus en file.
- **Apprenez à vous servir d'une bombonne de gaz poivré et conservez-en une à portée de la main.** Visitez : pc.gc.ca/ours-et-humains



Comparaison des tailles

Retour du bison dans le parc national Banff

Le parc national Banff abritait autrefois des bisons, mais, jusqu'en 2017, l'espèce n'y avait pas été présente à l'état sauvage depuis plus de 140 ans.

Au début de 2017, Parcs Canada a réintroduit une petite harde de bisons des plaines sur les versants est du parc. Cette opération est le fruit d'un projet pilote visant à façonner le rétablissement futur de l'espèce dans le parc national Banff. À compter de l'été 2018, la harde errera en liberté sur un vaste territoire de l'arrière-pays du parc.

Le retour du bison sauvage sera bénéfique pour tout un éventail de plantes et d'animaux. Il favorisera le rétablissement de liens culturels rompus entre humains et bisons et donnera lieu à la création de possibilités pour la population canadienne et les visiteurs d'en apprendre davantage sur cette créature emblématique.

Suivez la chronique du rétablissement du bison, le plus gros mammifère terrestre d'Amérique du Nord, dans le premier parc national du Canada : parcsCanada.gc.ca/bison-banff



Adam Zier-Vogel/Parcs Canada

La faune du parc national Banff a besoin de votre aide.

Les parcs nationaux protègent des paysages typiquement canadiens, de même que les écosystèmes dont dépendent les espèces sauvages pour leur survie. Chaque fois que des visiteurs dérangent ou attirent des animaux sauvages, les parcs nationaux perdent de leur caractère naturel. Le personnel de Parcs Canada fait tout en son pouvoir pour assurer votre sécurité et pour protéger la faune. En étant mieux renseigné, vous pourrez agir de manière à ce que vos rencontres avec des animaux soient des expériences positives pour vous et des événements sans conséquence pour eux.

La nourriture humaine tue les animaux sauvages.



Les animaux sauvages mettent peu de temps à trouver la nourriture, les produits parfumés et les déchets laissés sans surveillance. Ces sources de nourriture non naturelles leur enseignent que, en s'approchant des humains, ils peuvent obtenir un repas facile.



Une fois qu'ils ont pris goût à de la nourriture humaine, les animaux sauvages adoptent souvent un comportement agressif pour s'en procurer d'autre. En cherchant de la nourriture ou des ordures mal rangés, ils risquent de compromettre votre sécurité et celle des autres.

Les animaux qui goûtent à de la nourriture humaine ou à des déchets adoptent un comportement agressif qui pourrait menacer votre sécurité et mettre leur vie et la vôtre en danger.

Ne laissez jamais traîner d'ordures. Placez vos déchets au bon endroit.



Les animaux sauvages se nourrissent des déchets qu'ils trouvent. Laisser traîner des ordures, c'est en quelque sorte nourrir la faune. Déposez immédiatement tous vos déchets et vos articles recyclables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.

- Si vous voyez des ordures ou des articles recyclables qui traînent à Banff, composez le 403-762-1218 entre 8 h et 18 h pour en informer les Services des règlements municipaux (service accessible sept jour sur sept).
- Après 18 h, appelez le Service de répartition de Parcs Canada à Banff au 403-762-1470.



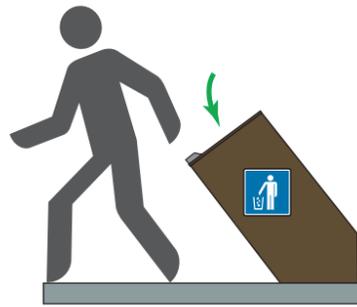
Mode d'emploi des poubelles à l'épreuve de la faune.



Glissez la main à l'intérieur de la poignée et enfoncez-la entièrement pour débloquer le verrou.



Ouvrez le couvercle. Déposez vos ordures dans la poubelle.



Refermez le couvercle. Avant de partir, veillez à ce qu'il soit bien verrouillé.

Rangez vos provisions et vos produits parfumés comme il se doit.

Pour que votre emplacement soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (objets liés à la nourriture ou produits parfumés) comme, par exemple, ceux indiqués ci-dessous :

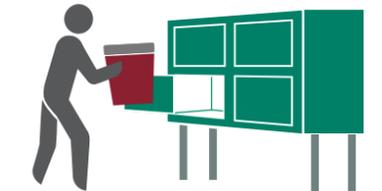
- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons, pleins ou vides;
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tous les produits (shampooing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres, linges à vaisselle);
- Barbecues – propres ou sales;
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.



TOUS les produits parfumés et les articles liés à la nourriture DOIVENT être rangés dans une voiture,



dans un véhicule de plaisance ou une roulotte à parois rigides,



ou dans le casier à provisions d'un camping.

Ne laissez jamais de nourriture ou d'objets odorants sans surveillance ou dans une tente, ne serait-ce que pour un instant.

Gardez votre emplacement de camping ou votre aire de pique-nique propre.

Une fois le repas terminé, vous DEVEZ ranger la nourriture, les articles associés à la nourriture et les articles parfumés dans :

- un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides (et non une tente ou une tente-roulotte);
- les casiers à provisions du camping.

Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors. Les objets tels que les glacières, les réchauds, les linges à vaisselle et le dentifrice doivent être rangés en lieu sûr.

Videz vos eaux grises (eau de vaisselle) dans un évier extérieur ou au poste de vidange.



La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés DOIVENT être rangés.



Les glacières, les réchauds et la vaisselle (propres ou sales) DOIVENT être rangés.

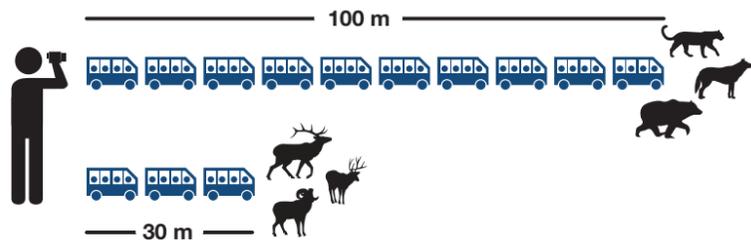


Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.

Ne cédez jamais à la tentation d'attirer des animaux sauvages ou de vous en approcher. Donnez-leur de l'espace.



Lorsque vous prenez des photos, évitez d'entourer l'animal, d'envahir son espace ou de le suivre. Servez-vous d'un téléobjectif ou montrez-le dans son milieu naturel et agrandissez l'image plus tard.



Photographiez la faune de l'intérieur d'un véhicule ou à une distance sûre :

- 30 m dans le cas des chevreuils, des wapitis, des orignaux et des mouflons d'Amérique;
- 100 m dans le cas des cougars, des ours, des coyotes et des loups.



Évitez de faire sursauter l'animal. Si vous le faites bouger, vous êtes trop près.

Si vous voyez un animal au bord de la route.

Ralentissez

Si vous vous arrêtez (il est déconseillé de le faire, par mesure de sécurité pour la faune) :

- Demeurez conscient de la circulation qui vous entoure.
- Rangez votre voiture à un endroit sûr.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres conducteurs.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez l'animal quelques instants, prenez rapidement une photo et poursuivez votre route.
- En cas d'embouteillage, passez votre chemin. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.



Les chiens stressent la faune.

Les chiens et les autres animaux de compagnie peuvent être une source de stress pour la faune. Tout comme les loups et les coyotes, les chiens peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour éviter une situation dangereuse, il vous incombe de :



Tenir votre chien en laisse et en conserver la maîtrise en tout temps.



Ramasser les excréments de votre animal de compagnie et les déposer dans une poubelle.



Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Avant de vous éloigner, rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Prenez aussi l'habitude de le faire avant d'aller vous coucher.

Les chiens ne sont pas autorisés sur certains sentiers : parcscanada.gc.ca/sentiersbanff

Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.

Sécurité des enfants

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un prédateur et se faire attaquer :

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les encouragez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.

Pour en savoir davantage sur la sécurité en présence d'animaux sauvages

Passez prendre un exemplaire des publications *Ils sont sauvages... c'est dans leur nature* et *Les ours et les humains* à un comptoir de renseignements de Parcs Canada ou consultez le site parcscanada.gc.ca/depliant-banff.

Également offert en anglais, en chinois, en japonais et en coréen.

Si vous voyez ou rencontrez un ours, un couguar, un loup ou un coyote, signalez-le au personnel de Parcs Canada en appelant au 403-762-1470 dès que vous pouvez le faire sans danger.



Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national. Les contrevenants sont passibles de poursuites en justice, et les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.

Sécurité en montagne

En montagne, le temps imprévisible peut rapidement changer l'état des routes et des sentiers. De plus, des animaux sauvages pourraient surgir sur la chaussée à tout moment. Voici quelques précautions à prendre pour que votre séjour soit à la fois sécuritaire et agréable :

- Avant de partir, renseignez-vous sur l'état des sentiers (parcscanada.gc.ca/sentiersbanff) et des routes (composez le **511** ou consultez le site alberta511.ca - en anglais seulement).
- Respectez les limites de vitesse et restez à l'affût des animaux sauvages au bord de la route, même le long des tronçons clôturés. Certains animaux (ours et cougars) parviennent à franchir la clôture.
- Restez sur les routes et les sentiers désignés ainsi que sur les autres chaussées dures.
- Faites du bruit sur les sentiers pour prévenir la faune de votre présence.
- Restez conscient de votre entourage. Les écouteurs vous empêchent d'entendre la faune et accroissent les risques de rencontres dangereuses.
- Les animaux du parc sont actifs en toute saison – même les ours peuvent sortir de leur tanière en hiver. Apprenez à vous servir du gaz poivré, transportez-en une bombonne et gardez-la à portée de main. Regardez la vidéo suivante : parcscanada.gc.ca/gaz-poivre. Vous pouvez acheter du gaz poivré et obtenir de plus amples renseignements aux centres d'accueil de Parcs Canada.
- Tenez-vous loin des falaises, des saillies rocheuses et des eaux vives.
- Faites des recherches et planifiez bien vos excursions avec coucher. Tenez compte des restrictions, des fermetures et des conditions d'avalanche, et procurez-vous les permis exigés pour accéder à l'arrière-pays. Consultez les sites avalanche.pc.gc.ca et parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays pour obtenir des conseils de sécurité.
- Remettez votre itinéraire à quelqu'un. Souvent, les téléphones cellulaires ne fonctionnent pas en milieu sauvage.



Règlements des parcs nationaux

Du plaisir en toute sécurité

Profitez des parcs nationaux tout en obéissant aux règlements. Vous contribuerez ainsi à la protection des visiteurs, des paysages et de la faune :



Ne campez que dans les campings désignés. Vous devez vous procurer un permis. Il est défendu de dormir dans votre voiture ou votre VR au bord de la route ou dans les voies d'arrêt, ou encore de monter votre tente à l'extérieur des campings.



Respectez vos voisins. La consommation d'alcool est interdite dans les lieux publics et les aires de fréquentation diurne. Les campings sont également frappés d'une interdiction relative à l'alcool pendant le couvre-feu quotidien, de 23 h à 7 h. **Pendant les longues fins de semaine, l'alcool est interdit dans tous les campings.**



Les drones à usage personnel sont interdits dans les parcs nationaux.



Gardez vos animaux de compagnie en laisse en tout temps. Ramassez leurs excréments et jetez-les à la poubelle.



Abstenez-vous de nourrir quelque animal sauvage que ce soit. Il est illégal de donner à manger à la faune, notamment en laissant de la nourriture ou des articles dégageant une odeur dans des endroits où elle peut facilement y avoir accès.



Évitez de laisser traîner des ordures. Déposez tous les objets indésirables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.



Ne prenez que des photos. Il est illégal de cueillir des fleurs ou des champignons, d'abattre des arbres, de couper des branches, d'enlever des roches et des artefacts culturels ou de nuire de quelque autre manière aux objets naturels ou aux organismes vivants.



Évitez les secteurs fermés au public. Parcs Canada émet des ordonnances de fermeture et de restriction lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection supplémentaire. Les zones touchées sont délimitées par des panneaux.



Soyez prudent si vous faites du feu. Les feux de camp ne sont autorisés que dans les foyers en métal désignés. Ne laissez jamais un feu sans surveillance, et éteignez-le complètement. Évitez de l'alimenter avec du bois mort, de l'écorce ou des branches.



Achetez un permis de pêche. Les pêcheurs à la ligne doivent détenir un permis de pêche de parc national, qu'ils peuvent se procurer à un centre d'accueil de Parcs Canada. **Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.** Le *Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada* interdit l'usage de plombs de moins de 50 g et d'appâts (naturels ou chimiques). Pour en savoir davantage, consultez le dépliant *Sommaire du règlement sur la pêche*, que vous pouvez obtenir dans les centres d'accueil de Parcs Canada.



Vous aimez la navigation de plaisance? Les embarcations à moteur sont interdites sur tous les lacs du parc, sauf le lac Minnewanka.



NETTOYEZ vos embarcations et votre équipement après chaque utilisation.



VIDER sur la terre ferme toute l'eau qui se trouve dans votre embarcation, y compris celle des seaux et des glacières.



FAITES SÉCHER complètement votre embarcation et votre équipement.



Les véhicules à moteur hors-route ne sont pas permis.



Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux. Cela comprend les armes à air comprimé, les artifices d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et tout autre objet semblable.

Loi sur les parcs nationaux du Canada

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer la réglementation dans les parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (parcscanada.gc.ca/reglementsbanff). Ils sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Appelez-les pour signaler toute infraction :

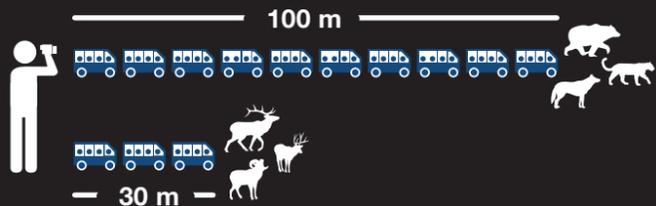
1-888-927-3367 (parcs Banff, Yoho et Kootenay et parc des Lacs-Waterton)

1-877-852-3100 (parc Jasper et parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers)

Les contrevenants sont passibles de poursuites en justice, et les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.



Donnez-nous de l'espace.



Ne vous approchez pas des animaux sauvages.



La nourriture humaine tue les animaux sauvages.



Évitez de laisser traîner des ordures.



Aventures hivernales

Une fois l'hiver venu, les sentiers d'été du parc national Banff deviennent un terrain de jeux féerique. Pins couverts de neige, montagnes coiffées de blanc et pistes d'animaux sauvages dans la neige, ce ne sont là que quelques-unes des découvertes qui vous attendent. Venez profiter du grand air!

Près de Banff

Sortez vos bâtons de marche et vos crampons à glace pour une **randonnée** sur le mont Tunnel, d'où vous aurez une vue incomparable sur la ville et la vallée. Profitez des panoramas des monts Cascade et Rundle au cours d'une excursion en **raquettes** sur de la neige fraîche autour du lac Johnson gelé. Sur la selle d'un **vélo à pneus surdimensionnés**, roulez jusqu'au lieu historique national Cave and Basin. Poursuivez votre chemin après votre visite pour découvrir les paysages de rivière et de montagne du sentier Sundance, qui convient parfaitement aux débutants. Glissez sur les pistes de **ski de fond** damées qui ondulent en suivant le tronçon ouest du sentier de la Rivière-Spray, le long d'un cours d'eau bordé d'arbres. Passez la nuit dans le **camping** du Mont-Tunnel (Village II) – installez-y votre VR ou profitez de la saison hivernale sous la tente.

Près de Lake Louise

Faites de la **randonnée** ou du **patinage** sur le lac Louise, d'où vous pourrez admirer à satiété le joli glacier Victoria. Du village, admirez la magnifique rivière gelée sur votre **vélo d'hiver** le long de la boucle de la Rivière-Bow. Découvrez les charmes de la boucle Fairview en suivant une **piste de ski** tracée qui traverse des clairières et des forêts couvertes d'un manteau de neige. Quelle que soit la saison, installez votre VR dans le **terrain de caravaning** de Lake Louise. Pour profiter de panoramas hivernaux inégalés, parcourez la promenade des Glaciers et rendez-vous en **raquettes** jusqu'au belvédère du Lac-Peyto. Vous serez récompensé de vos efforts par des vues imprenables sur le lac et la vallée environnante, encaissée par des pics enneigés d'une beauté saisissante.

Sécurité au volant en hiver

Assurez-vous que votre véhicule est muni de pneus d'hiver; ils sont obligatoires du 1^{er} novembre au 1^{er} avril sur les routes de montagne, notamment sur la promenade des Glaciers (de Lake Louise à Jasper). Cherchez le symbole du flocon de neige.



Les téléphones cellulaires ne sont pas toujours fiables dans les régions montagneuses, et il n'y a aucune réception sur la promenade des Glaciers. Informez quelqu'un de votre itinéraire, de l'heure de votre départ et de l'heure prévue de votre retour.

Mettez-vous en route de bonne heure de façon à pouvoir effectuer tout votre trajet pendant les heures de clarté (tout en ménageant du temps pour vous arrêter et explorer en cours de route).

Dotez votre véhicule d'une trousse de sécurité comprenant : un téléphone cellulaire, un chargeur, de l'eau, des barres énergétiques, une trousse de premiers soins, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds et des couvertures.

Prenez l'habitude de vérifier les conditions routières et les prévisions météorologiques avant de partir. Faites le 511 (en Alberta) ou le 1-855-391-9743. En ligne, rendez-vous à l'adresse alberta511.ca (en anglais seulement).



Vous quittez la ville? Restez conscient du risque d'avalanche



La saison des avalanches s'étend de novembre à juin dans les montagnes, et même une courte promenade peut vous conduire en terrain avalancheux. Consultez le dernier bulletin d'avalanche à un centre d'accueil de Parcs Canada ou rendez-vous à avalanche.ca (en anglais seulement, sauf pour les bulletins d'avalanche des parcs nationaux). Pour en savoir davantage sur les déplacements dans l'arrière-pays et les mesures à prendre pour rester en sécurité en montagne, consultez le site parcssecuritemontagne.ca.

Fermetures, restrictions et mises en garde

Consultez les cartes ou rendez-vous au site pc.gc.ca/pnbanff-fermetures pour en savoir davantage.

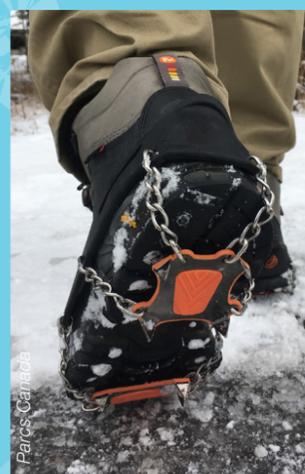
- Promenade du Mont-Tunnel (page 9)
- Route du Terrain-de-Golf (pages 7 et 9)
- Sentier de l'Héritage (pages 7 et 9)
- Tronçon ouest de la boucle du Lac-Minnewanka (page 7)
- Route du Lac-Moraine (page 10)
- Promenade de la Vallée-de-la-Bow (pages 5 et 6)



Tout ce que vous voulez savoir sur l'hiver

Le personnel de Parcs Canada est là pour vous aider. Faites une halte à un centre d'accueil et planifiez votre excursion hivernale. Posez-nous des questions sur les sujets suivants :

- Planification d'excursions et d'activités hivernales
- Camping d'hiver
- État des sentiers et des routes
- Prévisions météorologiques
- Sécurité en avalanche
- Matériel à apporter en hiver



Conseil pour l'hiver : Utilisez des crampons à glace

Les sentiers peuvent être glacés en hiver. Nous vous recommandons des crampons et des bâtons de marche. Les crampons sont conçus de manière à ce que vous puissiez les enfilez par-dessus vos chaussures ou vos bottes. Vous pouvez en acheter au Centre d'accueil de Banff, au 224, avenue Banff, et dans la plupart des boutiques d'accessoires de plein air de Banff.

Nos principaux conseils pour l'hiver

- Faites une halte à un centre d'accueil de Parcs Canada avant de partir.
- Informez quelqu'un de votre destination et de l'heure prévue de votre retour.
- Vérifiez toujours les prévisions météorologiques locales avant de partir.
- Le temps change rapidement en montagne. Prévoyez des vêtements chauds et des provisions.
- Chaussez-vous adéquatement. Les sentiers abrupts et enneigés peuvent être glacés et glissants.
- Apportez une lampe frontale; vous ne savez jamais ce qui pourrait vous retarder.
- Attendez-vous à des conditions routières hivernales. Conduisez en fonction de votre niveau d'aisance et d'expérience.

Vous comptez faire du camping dans un parc national?

Réservez en ligne ou appelez à l'avance pour obtenir de l'information ou pour réserver.

Les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay ainsi que le parc national des Lacs-Waterton offrent des expériences de camping extraordinaires dans des installations variées, depuis des parcs de caravanning avec services complets jusqu'à des campings rustiques. Il est possible de réserver un grand nombre d'emplacements, et la plupart s'envolent rapidement. **Appelez à l'avance ou consultez notre site pour obtenir des recommandations et pour vous renseigner sur les emplacements de camping, les oTENTiks et les emplacements équipés disponibles.**

1-877-RÉSERVE (1-877-737-3783) ou reservation.pc.gc.ca

Campings	Électricité, égout, eau	Électricité	Poste de vidange	Toilettes à chasse d'eau	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abris-cuisine	Eau potable	Emplacements équipés	oTENTik	Trips/Tentes prospecteur	Interprétation	Accès universel	Dates d'ouverture	Nbre d'empl.
1 Mont-Tunnel Village I*															10 mai – 1 ^{er} oct.	618
2 Mont-Tunnel Village II															Ouvert à l'année (oTENTiks 10 mai – 8 oct.)	209
3 Mont-Tunnel (Caravanes)															10 mai – 1 ^{er} oct.	321
4 Lac-Two Jack (principal)															21 juin – 4 sept.	380
5 Lac-Two Jack (bord du lac)															10 mai – 1 ^{er} oct.	74
6 Canyon-Johnston*															24 mai – 24 sept.	132
7 Mont-Castle															31 mai – 17 sept.	43
8 Mont-Protection															22 juin – 3 sept.	72
9 Lake Louise (tentes)															30 mai – 27 sept.	206
10 Lake Louise (caravanes)															Ouvert à l'année	189
11 Ruisseau-Mosquito															1 ^{er} juin – 8 oct.	32
12 Silverhorn															À déterminer	45
13 Lacs-Waterfowl															22 juin – 3 sept.	116
14 Ruisseau-Rampart															1 ^{er} juin – 8 oct.	50
15 Lieu historique national Rocky Mountain House															14 mai – 30 sept.	45

Les campings dont le nom figure en vert acceptent les réservations.

Dans les autres campings, les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des visiteurs. Les campeurs doivent s'inscrire eux-mêmes et payer en espèces. Pendant les mois d'été, arrivez avant le milieu de la journée pour bénéficier des meilleures chances d'obtenir un emplacement.

*Le nombre d'emplacements disponibles pourrait être limité en septembre en raison de travaux de construction prévus.

Pour connaître les tarifs et obtenir des renseignements à jour, consultez le site parcscanada.gc.ca/campingbanff

Vous voulez en savoir davantage sur le parc national Banff?

Consultez la page facebook.com/pnBanff
twitter.com/pnBanff
instagram.com/parcs.canada

Vous pouvez consulter nos dépliants en ligne à l'adresse parcscanada.gc.ca/depliants-banff ou en personne à un centre d'accueil de Parcs Canada.



Vous voulez en savoir plus sur les parcs nationaux des montagnes?

Parc national Banff

pc.gc.ca/banff

Centre d'accueil du parc national Banff :
 224, avenue Banff
 403-762-1550

Du 1^{er} janv. au 17 mai | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
 Du 18 mai au 8 oct. | De 8 h à 20 h | 7 jours sur 7
 Du 9 oct au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
 (Fermé le 25 décembre)

Gare ferroviaire de Banff :
 327, avenue Railway

Du 1^{er} janv. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
 (Fermé le 25 décembre)

Centre d'accueil de Lake Louise :
 201 Village Road (centre commercial Samson)
 403-522-3833

Du 1^{er} janv. au 31 mai | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
 Du 1^{er} juin au 30 sept. | De 8 h 30 à 19 h | 7 jours sur 7
 Du 1^{er} oct. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7
 (Fermé le 25 décembre)

Parc national Jasper

Centre d'information du parc national Jasper : 780-852-6176
pc.gc.ca/jasper

Tourism Jasper : 780-852-6236 / jasper.travel (en anglais seulement)

Parc national Kootenay

Centre d'accueil du parc national Kootenay :
 250-347-9505 / pc.gc.ca/kootenay

Tourism Radium/Radium Chamber of Commerce :
 1-888-347-9331 tourismradium.com (en anglais seulement)

Parc national Yoho

Centre d'accueil du parc national Yoho :
 250-343-6783 / pc.gc.ca/yoho

Tourism Golden : 1-800-622-4653
tourismgolden.com (en anglais seulement)
field.ca (en anglais seulement)

Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

Centre de la découverte du Col-Rogers :
 250-837-7500 / pc.gc.ca/glacier • pc.gc.ca/revelstoke
 Tourism Revelstoke : 1-800-487-1493
seerevelstoke.com (en anglais seulement)

Parc national des Lacs-Waterton

Centre d'accueil du parc national des Lacs-Waterton :
 403-859-5133 / pc.gc.ca/waterton
 Waterton Chamber of Commerce
mywaterton.ca (en anglais seulement)

Banff Lake Louise Tourism : 403-762-8421 banfflakelouise.com (en anglais seulement)

Rapport sur l'état des sentiers : pc.gc.ca/sentiersbanff

Prévisions météorologiques d'Environnement Canada : 403-762-2088 / meteo.gc.ca

Vous pouvez acheter des guides de poche, des cartes topographiques et du gaz poivré à un des centres d'accueil de Parcs Canada et dans les boutiques de détail à Banff et à Lake Louise.

Camping dans l'arrière-pays

Le parc national Banff est un joyau naturel qui vous permet de vivre des expériences exceptionnelles dans l'arrière-pays. En tant qu'excursionniste, vous pouvez accéder à des merveilles naturelles que peu de visiteurs ont la chance de découvrir – et les explorer sans les foules associées aux attractions les plus accessibles du parc. Réservez votre emplacement et obtenez votre permis d'accès à l'arrière-pays à l'adresse suivante : parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays



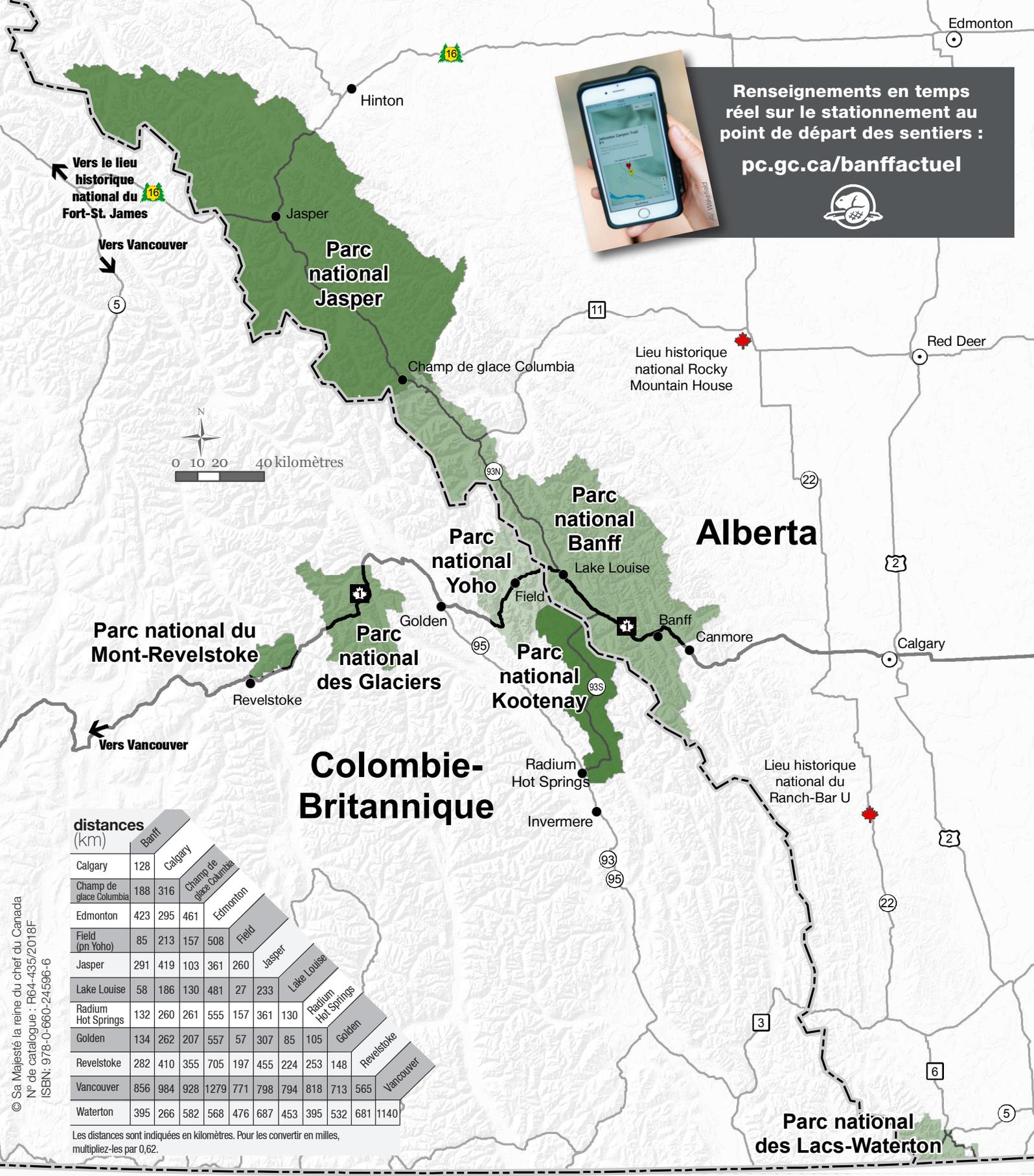
Ralentissez,
 mes **oursons**
 vivent ici.



Respectez les limites
 de vitesse.



Renseignements en temps réel sur le stationnement au point de départ des sentiers : pc.gc.ca/banffactuel



distances (km)	Banff		Calgary		Edmonton		Jasper		Lake Louise		Golden		Revelstoke		Vancouver	
	Banff	Calgary	Calgary	Champ de glace Columbia	Edmonton	Field	Jasper	Lake Louise	Radium Hot Springs	Golden	Revelstoke	Vancouver	Vancouver	Revelstoke	Calgary	Banff
Calgary	128															
Champ de glace Columbia	188	316														
Edmonton	423	295	461													
Field (pn Yoho)	85	213	157	508												
Jasper	291	419	103	361	260											
Lake Louise	58	186	130	481	27	233										
Radium Hot Springs	132	260	261	555	157	361	130									
Golden	134	262	207	557	57	307	85	105								
Revelstoke	282	410	355	705	197	455	224	253	148							
Vancouver	856	984	928	1279	771	798	794	818	713	565						
Waterton	395	266	582	568	476	687	453	395	532	681	1140					

Les distances sont indiquées en kilomètres. Pour les convertir en milles, multipliez-les par 0,62.

© Sa Majesté la reine du chef du Canada
 N° de catalogue : R64-435/2018F
 ISBN: 978-0-660-24596-6

Wildlife in area
 Obey speed limit
Faune dans le secteur
 Obéissez à la limite de vitesse

En cas d'URGENCE, faites le 911 ou, si vous utilisez un téléphone satellite, le 403-762-4506.

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables partout dans le parc.
 Rapport sur l'état des routes en Alberta :
 511 ou 1-855-391-9743 / alberta511.ca (en anglais seulement)
 Rapport sur l'état des routes en Colombie-Britannique :
 1-800-550-4997 / drivebc.ca (en anglais seulement)